

UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - Bruxelles  
Recyclage en droit

Madame C. BERCKMOES  
Boulevard du Jardin Botanique, 43  
1000 BRUXELLES

## COORDINATION SCIENTIFIQUE

**M. Ignacio de la SERNA**

*Procureur général de Mons, maître de conférences à l'UCL-Mons*

**Mme Elise DEGRAVE**

*Chargée de cours à l'Université de Namur*

**M. Yannick NINANE**

*Responsable du département des recyclages en droit et assistant chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles*

**M. Pierre JADOUL**

*Recteur et professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles*

**M. Louis le HARDÏ de BEAULIEU**

*Professeur à l'UCL-Mons*

**M. Kris Wauters**

*Professeur à l'UCL et avocat au barreau de Bruxelles*

## LIEU

Université Saint-Louis - Bruxelles (parcours fléché)  
Boulevard du Jardin Botanique, 43  
1000 BRUXELLES

## INSCRIPTIONS

L'inscription a lieu par le renvoi du formulaire d'inscription signé par la poste, par fax ou par mail. Elle entraîne l'obligation de payer le droit d'inscription qui est dû même en l'absence du participant inscrit au colloque. Le droit d'inscription s'élève à 110 euros TVAC. Il comprend la participation, la pause-café ainsi que l'ouvrage édité par Anthemis reprenant les contributions des orateurs.

L'inscription est gratuite pour les étudiants en droit, mais elle ne permet pas d'obtenir l'ouvrage distribué aux participants en début de séance.

## ATTESTATION

Les participants recevront, le jour du recyclage, une attestation de participation.

AVOCATS.BE attribue 3 points de formation permanente pour la participation au colloque.

L'Institut de Formation Judiciaire prend en charge les frais d'inscription des magistrats, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire présents à la formation. Il ne prend pas en charge les frais des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présences mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Si le participant inscrit et bénéficiant d'une prise en charge par l'Institut de Formation Judiciaire est absent au colloque et ne se fait pas remplacer, il s'engage, par sa signature lors de l'inscription, à payer les frais de sa participation, à savoir 110 euros TVAC, ainsi que les frais d'envoi de l'ouvrage.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :  
Université Saint-Louis - Bruxelles : Madame Cécile Berckmoes  
Tél. : 02 211 78 25 - Fax 02 211 79 97 - E-mail : cecile.berckmoes@usaintlouis.be

RECYCLAGE EN DROIT

COLLOQUE

3 décembre 2015

# ACTUALITÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT ADMINISTRATIF, SOCIAL ET FISCAL

Une organisation des Facultés de droit  
de l'Université catholique de Louvain  
de l'Université Saint-Louis - Bruxelles  
de l'Université de Namur  
et de l'Unité de Droit de l'UCL Mons



BRUXELLES

# ACTUALITÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT ADMINISTRATIF, SOCIAL ET FISCAL

Sous la direction scientifique de  
P.-O. de Broux, B. Lombaert et F. Tulkens

**N**ul ne peut ignorer l'importance des principes généraux dans toutes les branches du droit. Le temps de leur émergence est désormais révolu, place à la compréhension de leurs développements récents.

Le droit administratif est un terreau important pour une variété de principes généraux dont les principes dits de bonne administration. Ces principes ne sont cependant pas à l'abri de controverses doctrinales et jurisprudentielles, notamment à propos de leur reconnaissance, de leur contenu, de leur débiteur ou de leur place dans la hiérarchie des normes.

Or, ces principes se diffusent dans des domaines où l'administration intervient également, mais avec des spécificités (notamment juridictionnelles), telles le droit social et le droit fiscal. Le temps est donc venu de tenter de jeter des ponts entre ces matières, en particulier à l'attention des praticiens, et sans oublier l'influence grandissante du droit européen sur la reconnaissance et le régime de ces principes généraux dans le droit national.

Un recyclage transversal est à cet égard proposé, qui permettra de comparer, à partir de la jurisprudence récente, une série de principes essentiels (tels par exemple la non rétroactivité, la légitime confiance, l'impartialité, le contradictoire, la bonne administration, la proportionnalité, le délai raisonnable, etc.) dans les trois branches du droit, mais aussi les principaux éléments de leur régime juridique (règles de reconnaissance, débiteurs, place dans la hiérarchie des normes, ...).

## PROGRAMME

- 13h30** Accueil des participants
- 14h00** *Actualité des principes généraux de droit administratif et de bonne administration en droit administratif*,  
par Delphine DE JONGHE, conseillère juridique, assistante chargée d'enseignement à l'USL-B, Youri MOSSOUX, assistant à l'USL-B et Pierre-François HENRARD, avocat et assistant à l'USL-B
- 15h30** Pause-café
- 16h00** *Actualité des principes généraux de droit administratif et de bonne administration en droit social*,  
par Pierre JOASSART, avocat, assistant à l'UCL et à l'ULB et Nicolas BONBLED, avocat et chargé de cours à l'UCL
- 16h45** *Actualité des principes généraux de droit administratif et de bonne administration en droit fiscal*,  
par Marielle MORIS, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, maître de conférences à l'ULB et François BELLEFLAMME, avocat, assistant à l'USL-B
- 17h45** Questions-réponses
- 18h00** Clôture

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à :  
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - Bruxelles  
Recyclage en droit  
Madame C. BERCKMOES  
Boulevard du Jardin Botanique, 43  
1000 BRUXELLES  
cecile.berckmoes@usaintlouis.be

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

FONCTION : \_\_\_\_\_

TÉL. : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

Coordonnées de facturation

ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

RUE : \_\_\_\_\_

N° / BTE : \_\_\_\_\_

LOCALITÉ : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TVA : \_\_\_\_\_

Participera au colloque du 3 décembre 2015 sur le thème

**«ACTUALITÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT ADMINISTRATIF, SOCIAL ET FISCAL»**

et verse la somme de 110 euros TVAC sur le compte bancaire  
BE73 3101 8016 5260  
(avec la mention « Colloque du 3/12 » ET le nom du participant)

Magistrat : paiement effectué par l'IFJ.

Étudiant : gratuit sans ouvrage.

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE

